

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (CE) n° 453/2010

Hubo Colle PVC

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

Nom de produit : Hubo Colle PVC
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)

Type de produit REACH : Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Colle/adhésif

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout ☎ +32 14 42 42 31 □ +32 14 42 65 14 msds@soudal.com

Fabricant du produit

SOUDAL N.V. Everdongenlaan 18-20 B-2300 Turnhout ☎ +32 14 42 42 31 □ +32 14 42 65 14 msds@soudal.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) +32 14 58 45 45 (BIG)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

2.1.1 Classification selon Règlement CE n° 1272/2008

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger			
Flam. Liq.	catég <mark>orie 2</mark>	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.			
Eye Irrit.	catég <mark>orie 2</mark>	H319: Provoque une sévère irritation oculaire.			
STOT SF	catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence et des vertiges			

2.1.2 Classification selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE

Classé comme dangereux selon les critères des Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

F; R11 - Facilement inflammable.

Xi; R36 - Irritant pour les yeux.

R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Étiquetage selon Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)





Contient: butanone.

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

http://www.big.be

© BIG vzw

Motif de la révision: ATP4 Numéro de la révision: 0200 Date d'établissement: 2004-01-12 Date de la révision: 2015-02-19

134-15960-459-fr-FF

Numéro de produit: 40345

Mention d'avertissement	Danger
Phrases H	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation oculaire.
H336	Peut provoquer somnolence et des vertiges.
Phrases P	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
	Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement
	respirer.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
D20F - D2F1 - D220	
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Informations supplément	
inioniations supplement	uii 63

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Étiquetage selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE (DSD/DPD)

Étiquettes





Facilement inflammable

Irritan

Phrases R

36	Irritant po	ur les yeux

66 L'exp<mark>osition répétée peut provoquer dessèc</mark>hement ou gerçures de la peau

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Phrases S

(02) (Conserver hors de la portée des enfants)

09 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer

Ne pas respirer les vapeurs

24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux

(46) (En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette)

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

2.3 Autres dangers:

CLP

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation Attention! La substance est absorbée par la peau

DSD/DPD

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation Attention! La substance est absorbée par la peau

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances:

Ne s'applique pas

3.2 Mélanges:

N° CAS N° CE	Conc (C)	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note	Remarque

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 40345 2 / 14

butanone	78-93-3	50% <c<75% f;="" r11<="" th=""><th>Flam. Liq. 2; H225</th><th>(1)(2)(10) Constituant</th></c<75%>	Flam. Liq. 2; H225	(1)(2)(10) Constituant
01-2119457290-43	201-159-0	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	
		R66	STOT SE 3; H336	
		R67		

⁽¹⁾ Texte intégral des phrases R et H: voir point 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours:

Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Irritation des muqueuses nasales. Nausées. Maux de tête. EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Irritation des voies respiratoires. Dépression du système nerveux central. Vertiges. Confusion mentale. Narcose. Pertes de connaissance.

Après contact avec la peau:

Teint rouge. APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Peau sèche. Gerçures de la peau.

Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire. Inflammation/atteinte du tissu oculaire.

Après ingestion

APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Dépression du système nerveux central, Symptômes similaires à ceux observés après inhalation.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3 Indication des éventu<mark>els soins médicaux immédiats</mark> et traitements particuliers nécessaires:

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool. Poudre BC. Acide carbonique.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

5.3 Conseils aux pompiers:

5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individue<mark>lles, équipement de protection</mark> et procédures d'urgence:

Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Motif de la révision: ATP4	Date d'établissement: 2004-01-12
	Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 40345 3 / 14

⁽²⁾ Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

⁽¹⁰⁾ Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

Gants. Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Recueillir le produit qui se lib<mark>ère. Endiguer le liquide répandu. Essay</mark>er de réduire l'évaporation. Empêcher toute propagation dans les égouts. Utiliser un confinement approprié pour <u>éviter toute contamination du milieu</u> ambiant.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber liquide répandu dans matériau incombustible p.ex.: sable/terre. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir point 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Ventilation insuffisante: appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Fer-blanc

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Motif de la

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Pays-Bas			
2-Butanon		osition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite professionnelle publique)	197 ppm
		osition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite professionnelle publique)	590 mg/m ³
	Valeur courte publique)	e durée (Valeur limite d'exposition professionnelle	300 ppm
	Valeur courte publique)	e durée (Valeur limite d'exposition professionnelle	900 mg/m³
UE			
Butanone		osition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite exposition professionnelle)	200 ppm
		osition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite exposition professionnelle)	600 mg/m ³
	Valeur courte professionne	e durée (Valeur limite indicative d'exposition Ile)	300 ppm
	Valeur courte professionne	e durée (Valeur limite indicative d'exposition Ille)	900 mg/m ³
Belgique			
2-Butanone	Valeur d'exp	osition moyenne pondérée dans le temps 8h	200 ppm
révision: ATP4		Date d'établissement: 2004-01-12	

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 40345 4 / 14

Date de la révision: 2015-02-19

B .				1,00 / -
-Butanone			enne pondérée dans le temps 8h	600 mg/m ³
		Valeur courte durée		300 ppm
		Valeur courte durée		900 mg/m ³
ISA (TLV-ACGIH)				
Methyl ethyl ketone (ME	K)	Valeur d'exposition moy Value)	renne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopte	ed 200 ppm
		Valeur courte durée (TL\	V - Adopted Value)	300 ppm
llamaa mma				
llemagne utanon		Valeur d'exposition mov	renne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	200 ppm
atarion			enne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	600 mg/m ³
				g,
rance				
/léthyléthylcétone		Valeur d'exposition moy réglementaire contraign	enne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur ante)	200 ppm
			enne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur	600 mg/m ³
		réglementaire contraign	ante) C: Valeur réglementaire contraignante)	300 ppm
			C: Valeur réglementaire contraignante) C: Valeur réglementaire contraignante)	900 mg/m ³
		valeur courte durée (VK	o. valour regionieritaire contraignante)	700 mg/m²
IK				
utan-2-one (methyl eth	yl ketone)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))		200 ppm
		Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))		600 mg/m ³
			orkplace exposure limit (EH40/2005))	300 ppm
		Valeur courte durée (Wo	orkplace exposure limit (EH40/2005))	899 mg/m ³
Méthodes de prélèven	eprises ci-dessous, si celles-ci sont disp nent , s'il est disponible et applicable.	ponibles et applicables.		
-Butanone (MEK) (Meth		NIOSH	2500	
-Butanone (Methyl ethy	F	OSHA	84	
-Butanone (organic and	inorganic gases by Extractive FTIR)	NIOSH	3800	
-Butanone (Volatile Org		NIOSH	2549	
-Butanone		OSHA	1004	
-Butanone		OSHA	13	
CETONE and METHYL E	THYL KETONE in urine	NIOSH	8319	
1EK Nothyl Ethyl Kotopo (kot	ones I)	NIOSH	8002	
1ethyl Ethyl Ketone (ket	OHES I)	NIOSH OSHA	2555 16	
1ethyl Ethyl Ketono				
Methyl Ethyl Ketone Valeurs limites applica	hles lorsqu'on utilise la substance qu			
Valeurs limites applica	bles lorsqu'on utilise la substance ou eprises ci-dessous, si celles-ci sont disi	le mélange aux fins prévu		
Valeurs limites applica	bles lorsqu'on utilise la substance ou eprises ci-dessous, si celles-ci sont disp	le mélange aux fins prévu		
Valeurs limites applica es valeurs limites sont re		le mélange aux fins prévu		
Valeurs limites applica es valeurs limites sont re Valeurs DNEL/PNEC NEL - Travailleurs		le mélange aux fins prévu		
Valeurs limites applica es valeurs limites sont re Valeurs DNEL/PNEC NEL - Travailleurs utanone Seuil (DNEL/DMEL)	eprises ci-dessous, si celles-ci sont disperises ci-dessous disperises disperise disperise disperise disperise disperise disperise disperise disperise dis	le mélange aux fins prévu ponibles et applicables.	Jes Valeur Remarque	·
Valeurs limites applica es valeurs limites sont re Valeurs DNEL/PNEC NEL - Travailleurs utanone	eprises ci-dessous, si celles-ci sont disp Type Effets systémiques à lor	le mélange aux fins prévu ponibles et applicables. g terme – inhalation	Valeur Remarque	3
Valeurs limites applica es valeurs limites sont re Valeurs DNEL/PNEC NEL - Travailleurs utanone Seuil (DNEL/DMEL) DNEL	eprises ci-dessous, si celles-ci sont disperises ci-dessous disperises disperise disperise disperise disperise disperise disperise disperise disperise dis	le mélange aux fins prévu ponibles et applicables. g terme – inhalation	Jes Valeur Remarque	
Valeurs limites applica es valeurs limites sont re Valeurs DNEL/PNEC NEL - Travailleurs utanone Seuil (DNEL/DMEL)	eprises ci-dessous, si celles-ci sont disp Type Effets systémiques à lor	le mélange aux fins prévu ponibles et applicables. g terme – inhalation	Valeur Remarque)
Valeurs limites applica es valeurs limites sont re Valeurs DNEL/PNEC NEL - Travailleurs utanone Seuil (DNEL/DMEL) DNEL NEL - Grand public utanone	rprises ci-dessous, si celles-ci sont disp Type Effets systémiques à lor Effets systémiques à lor	le mélange aux fins prévu ponibles et applicables. g terme – inhalation	Valeur Remarque 600 mg/m³ 1161 mg/kg bw/jour	
Valeurs limites applica es valeurs limites sont re Valeurs DNEL/PNEC NEL - Travailleurs utanone Seuil (DNEL/DMEL) DNEL NEL - Grand public utanone Seuil (DNEL/DMEL)	Type Effets systémiques à lor Type Type Type Type Type Type Type	le mélange aux fins prévo ponibles et applicables. g terme – inhalation g terme – voie cutanée	Valeur Remarque 600 mg/m³ 1161 mg/kg bw/jour Valeur Remarque	
Valeurs limites applica es valeurs limites sont re Valeurs DNEL/PNEC NEL - Travailleurs utanone Seuil (DNEL/DMEL) DNEL NEL - Grand public utanone	rprises ci-dessous, si celles-ci sont disp Type Effets systémiques à lor Effets systémiques à lor	le mélange aux fins prévu ponibles et applicables. g terme – inhalation g terme – voie cutanée	Valeur Remarque 600 mg/m³ 1161 mg/kg bw/jour	

	Effets systémiques à long terme – voie orale	31 mg/kg bw/jour
PNEC		

Motif de la révision: ATP4 Date d'établissement: 2004-01-12 Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 40345 5/14

<u>butanone</u>		
Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	55.8 mg/l	
Eau de mer	55.8 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	55.8 mg/l	
STP	709 mg/l	
Sédiment d'eau douce	284.74 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	284.7 mg/kg sédiment dw	
Sol	22.5 mg/kg sol dw	
Nourriture	1000 mg/kg alimentation	

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2 Contrôles de l'exposition:

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flamme<mark>s nues/la chaleur. Ventilation insuffisant</mark>e: prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Ventilation insuffisante: appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Travailler sous aspiration locale/ventilation.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Éviter le contact prolongé et répété avec la peau. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.

b) Protection des mains:

Gants.

- matériaux appropriés (bonne résistance)

Polyéthylène, PVC.

c) Protection des yeux:

Lunettes bien ajustables.

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique		Visqueux		
Odeur		Odeur caractéristique		
Seuil d'odeur		Aucun renseignement disponible		
Couleur		Couleurs varient en fonction de la composition		
Taille des particules		Aucun renseignement disponible		
Limites d'inflammabilité		1.8 - 11.5 vol %		
Inflammabilité		<mark>Liquide et vap</mark> eurs très inflammables.		
Log Kow		Sans objet (mélange)		
Viscosité dynamique		2500mPa.s ; 20°C		
Viscosité cinématique		Aucun renseignement disponible		
Point de fusion		Aucun renseignement disponible		
Point d'ébullition		<mark>79°C</mark>		
Point d'éclair		< 0°C		
Taux d'évaporation		Aucun renseignement disponible		
Densité de vapeur relativ	<i>r</i> e	>1		
Pression de vapeur		105hPa; 20°C		
Solubilité		l <mark>'eau ; insolubl</mark> e		
Densité relative		0.9398 ; 20°C		
Température de décomp <mark>osition</mark>		Aucun renseignement disponible		
Température d'auto-igni <mark>tion 5</mark>		514°C		
Propriétés explosives		Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives		
Propriétés comburantes		Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes		
рН		Aucun renseignement disponible		

9.2 Autres informations:

Motif de la révision: ATP4	Date d'établissement: 2004-01-12
	Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 40345 6 / 14

Densité absolue 940kg/m³ ; 20°C

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation. Aucun renseignement disponible.

10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun renseignement disponible.

10.4 Conditions à éviter:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Ventilation insuffisante: appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles.

10.5 Matières incompatibles:

Aucun renseignement disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

Hubo Colle PVC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

<u>butanone</u>

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 423	2054mg/kg		Rat (mâle)	Read-across	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 423	2328mg/kg		Rat (femelle)	Read-across	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 423	2193mg/kg bw		Rat	Read-across	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 10ml/kg bw	24 h	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation						Dispense de données	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

<u>Hubo Colle PVC</u>

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

<u>butanone</u>

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Oeil		Équivalent à OCDE 405				Valeur expérimentale	Exposition unique
Peau	Non irrit <mark>ant</mark>	OCDE 404	<mark>4 h</mark>		Lapin	Read-across	

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Provoque une sévère irritation oculaire.

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Hubo Colle PVC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 40345 7 / 14

butanone	,

<u> </u>	itarioric							
	Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la	Remarque
							valeur	
I	Peau	Non sens <mark>ibilisant</mark>	OCDE 406		24; 48 heures	Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée Non classé comme sensibilisant par inhalation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

<u>Hubo Colle PV</u>C

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

<u>butanone</u>

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral					7			Dispense de données
Dermal								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	5041ppm			13 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/fémini n)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)			STOT SE cat.3	Système nerveux central	Somnolence, vertiges			Annexe VI

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

Hubo Colle PVC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

<u>butanone</u>

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 473	Cellules de foie de rat	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

Hubo Colle PVC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

<u>butanone</u>

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	. 3	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 474		Souris (masculin/féminin)		Valeur expérimentale

Cancérogénicité

Hubo Colle PVC

Aucune donnée (expériment<mark>ale) disponible sur le mélange</mark>

Toxicité pour la reproduction

<u>Hubo Colle PVC</u>

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 40345 8 / 14

butanone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	1002ppm	10 jours (7h/jour)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	1002ppm	10 jours (7h/jour)	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
ffets sur la fertilité	NOAEL	Équivalent à OCDE 416	1644mg/kg bw/jour - 1771mg/kg bw/jour		Rat (masculin/fémini n)	Aucun effet		Read-across

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion CMR

Non classé pour la cancérogénicité

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Toxicité autres effets

Hubo Colle PVC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

butanone

Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	 Détermination de la valeur
	Équivalent à OCDE			Dessèchement ou		Read-across
	404			gerçures de la peau		

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Hubo Colle PVC

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Peau sèche. Démangeaison. Eruption/dermatite.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Hubo Colle PVC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

<u>butanone</u>

	Pai	ıramètre l	Méthode	Valeur	Durée	•			Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL	.50	OCDE 203	2993mg/l	_		Système statique		Valeur expérimentale; Létal
Toxicité aiguë invertébrés	CE:	50	OCDE 202	308mg/l	48 h	1			Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plant aquatiques	tes CE	50	OCDE 201	1972mg/l		Pseudokirchneriel la subcapitata	,	(non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE	E0 I	DIN 38412-8	1150mg/l					Valeur expérimentale

Le jugement est fondé sur les c<mark>omposants à prendre en compte du m</mark>élange

Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2 Persistance et dégradabilité:

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 40345 9 / 14

butanone

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301D : Essai en flac <mark>on fermé</mark>	98%; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode		Valeur		Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
	2	7 /h 76 /h			Valeur calculée

Période de demi-valeur sol (t1/2 sol)

Méthode		Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
	1jour(s) - 7jour(s)		Valeur calculée

Conclusion

Contient (un/des) composant(s) facilement biodégradable(s)

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Hubo Colle PVC

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

butanone

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		<mark>0.</mark> 3	40 °C	Valeur expérimentale

Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

12.4 Mobilité dans le sol:

butanone

(log) Koc

Paramètre		Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Koc			34	Valeur calculée

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
1.06Pa.m³/mol				

Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6 Autres effets néfastes:

Hubo Colle PVC

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (CE) n° 517/2004)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

<u>butanone</u>

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 517/2014)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 40345 10 / 14

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 09* (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables. Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Incinérer sous surveillance avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Dépôt avec les déchets ménagers n'est pas admis. Ne pas rejeter à l'égout. Ne pas déverser dans les eaux de surface.

13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

loute (ADR)	
14.1 Numéro ONU:	
Numéro ONU	1133
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
Nom d'expédition	Adhésifs, Disposition spéciale 640H
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Numéro d'identificatio <mark>n du danger</mark>	33
Classe	3
Code de classification	F1
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marque matière dange <mark>reuse pour l'environnement</mark>	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	640H
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Liquide visqueux ayant un point d'éclair inférieur à 23°C, qui remplit les conditions indiquées dans 2.2.3.1.4 de l'ADR
hemin de fer (RID) 14.1 Numéro ONU:	
Numéro ONU	1133
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
Nom d'expédition	Adhésifs, Disposition spéciale 640H
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Numéro d'identification <mark>du danger</mark>	33
Classe	3
Code de classification	F1
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulièr <mark>es à prendre par l'utilisateur:</mark>	
Dispositions spéciales	640H
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Liquide visqueux ayant un point d'éclair inférieur à 23°C, qui remplit les conditions indiquées dans 2.2.3.1.4 du RID
Voies de navigation inté<mark>rieures (ADN)</mark> 14.1 Numéro ONU:	
Numéro ONU	1133
f de la révision: ATP4	Date d'établissement: 2004-01-12 Date de la révision: 2015-02-19
	Numéro de produit: 40345

14.2	2 Nom d'expédition des	s Nations unies:	
	Nom d'expédition		Adhésifs, Disposition spéciale 640H
	3 Classe(s) de danger po	our le transport:	
	Classe		3
	Code de classification		F1
14.4	4 Groupe d'emballage:		
	Groupe d'emballage		
	Étiquettes		3
	5 Dangers pour l'enviro	nnement:	
	• •	ereuse pour l'environnement	non
	, ,	res à prendre par l'utilisateur:	i di
	Dispositions spéciales	resu prendre par rutilisateur.	640H
	Quantités limitées		Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les
	Quantites in intees		matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute
	Mention spécifique		Liquide visqueux ayant un point d'éclair inférieur à 23°C, qui remplit les conditions indiquées dans 2.2.3.1.4 de l'ADN
er (IMDG/IMSBC)		
,	1 Numéro ONU:		
	Numéro ONU		1133
	2 Nom d'expédition des	s Nations unies:	1100
	Nom d'expédition	stations arises.	Adhesives
	3 Classe(s) de danger po	our le transport:	Miliosivos
	Classe		3
	4 Groupe d'emballage:		
	Groupe d'emballage		III
	Étiquettes		3
	5 Dangers pour l'enviro	nnamant.	
	Polluant marin	illement.	
		ereuse pour l'environnement	non.
		res à prendre par l'utilisateur:	non
	Dispositions spéciales	res a prendre par i utilisateur.	223
			955
	Dispositions spéciales		
	Quantités limitées		Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute
	Mention spécifique		Liquide visqueux ayant un point d'éclair inférieur à 23°C, qui remplit les conditions indiquées dans 2.3.2.3 du Code IMDG
14.	7 Transport en vrac con	f <mark>ormément à l'annexe II de la conventi</mark> on Marpol 7	3/78 et au recueil IBC:
	Annexe II de Marpol 73	3/78	Non applicable, basé sur les informations disponibles
· (10	CAO-TI/IATA-DGR)		
•	1 Numéro ONU:		
	Numéro ONU		1133
	2 Nom d'expédition des	s Nations unies:	1100
	Nom d'expédition	stations arises.	Adhesives
	3 Classe(s) de danger po	our le transport:	Manosivos
. 7.,	Classe	ou to durisporti	3
1/	4 Groupe d'emballage:		
	Groupe d'emballage		
	Étiquettes		3
		nnoment	P
111	5 Dangers pour l'environ		hon
		ereuse pour l'environnement	non
		res à prendre par l'utilisateur:	100
14.0			A3
14.0	Dispositions spéciales		
14.0		cargo: quantités limitées: quantité nette max. par	10 L Liquide visqueux ayant un point d'éclair inférieur à 23°C, qui remplit les

SECTION 15: Ir	nformations rég	lementaires
----------------	-----------------	-------------

ı	Motif de la révision: ATP4	Date d'établissement: 2004-01-12
		Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 40345 12 / 14

15.1 Réglementations/l<mark>égislation particulières à la sub</mark>stance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Législation européenne:

Motif de la révision: ATP4

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV		Remarque	
80%			

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

maiche et a rutilisa	tion de ce	ertaines substances dangereuses et de cert	tains meianges et articles dangereux.
		Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
butanone		types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets	1. Ne peuvent être utilisés: — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et: — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304.4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes: a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetées avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1 er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1 er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés
butanone		Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, de ce règlement.	les coussins "péteurs",les bombes à serpentins,
<u>Législation nationale Pays</u> Hubo Colle PVC	<u>Bas</u>		
Identification des déc (Pays-Bas)	hets	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03	
Waterbezwaarlijkheid	d	11	

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 40345 13 / 14

Date d'établissement: 2004-01-12

Législation nationale Allemagne

Hubo Colle PVC

WGK	1; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du
	27 juillet 2005 (Anhang 4)

butanone

butanone		
Schwangerschaft Gru <mark>ppe</mark>	С	
MAK 8-Stunden-Mittelwert	2-Butanon; 200 ppm	
ppm		
MAK 8-Stunden-Mittelwert	2-Butanon; 600 mg/m ³	
mg/m³		
TA-Luft	5.2.5	

Législation nationale France

Hubo Colle PVC

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Belgique

Hubo Colle PVC

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

Hubo Colle PVC

Aucun renseignement disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

R36 Irritant pour les yeux

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation oculaire.

H336 Peut provoquer somnolence et des vertiges.

(*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses
DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses
CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consu

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200 Numéro de produit: 40345 14 / 14